

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 6 avril 2022

DEL_20220406_13

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **22**
De votants **24**

L'an deux mille vingt-deux, le six avril
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Etaient présents :

Médiathèque

Demande de subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Laurence FREMINET
Gilles BRIAND – Emilie CORDIER – Hervé MORICE – Véronique JULIOT
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX (Départ à 20h54) - Benoît PICHARD
Jean-Pierre LE CROM - Eric MEIGNEN – Denis ROULAND
Patricia L'ECORSIER - Stéphanie BURNEL (départ à 20h20)
Cécile OLIVIER – Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS – David PELON – Françoise HAFFRAY
Didier NOUZILLEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Stanislas FONLUPT a donné son pouvoir à Emilie CORDIER

Et que la convocation avait été faite le

Absents : Christelle POHON – Isabelle GUENEGO - Michel CONANEC
Colette GARRIGUES – Alain DESMARS
Mme Patricia L'ECORSIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

30 mars 2022

La majorité municipale de la ville de Trignac a axé le programme de son précédent mandat sur une politique culturelle ambitieuse à travers la construction d'une nouvelle médiathèque en cœur de ville. L'implantation en lieu et place des anciennes cures assurera ainsi une visibilité accrue et facilitera sa connexion avec le territoire en termes de mobilisation habitante et de logique de lecture publique. Cette future médiathèque se veut résolument tournée vers ses publics et les ressources du territoire.

Ces axes prendront appui sur une politique des publics mais également sur une politique documentaire et d'actions culturelles revisitées.

Ce projet d'un montant prévisionnel de 3.5 millions d'euros T.T.C fait l'objet de soutiens financiers et/ou techniques de la part de l'Etat, le Conseil Département, la CARENE et le Conseil Régional.

La présente délibération a pour objet de solliciter une subvention au Conseil Régional des Pays de la Loire sur la base de son Fonds régional de reconquête des centres-villes des villes moyennes et des centres-bourgs d'un montant de 200 000 €. Elle participera au financement de cet équipement public

Envoyé en préfecture le 19/04/2022

Reçu en préfecture le 19/04/2022

Affiché le 19/04/2022



ID : 044-214402109-20220406-DEL_20220406_13-DE

Les modalités de financement sont aujourd'hui espérées comme suit sur la base des évaluations des dépenses globales autour de ce projet de médiathèque. Elles seront pour chaque origine des financements précisées et ajustées au vu de l'avancée des dossiers avec nos interlocuteurs de chaque institution :

Origine des financements	Taux	Montant Hors Taxe (€)
Etat - DRAC	32,86%	991 253 €
Conseil départemental	40,00%	1 206 395 €
Conseil Régional	6,64%	200 000 €
Carène (informatique)	0,50%	15 000 €
Ville	20,00%	603 197 €
TOTAL (HT)	100,00%	3 015 845 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Finances en date du 28 mars 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : de valider le plan de financement tel que décrit ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'obtention de la subvention,

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Article 4 - atteste de l'inscription du projet au plan pluriannuel de la Ville et de l'inscription des dépenses et des recettes en section d'investissement.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 19/04/2022 - éfet le :
Reçu en préfecture le 19/04/2022 - éfet le :
Affiché le 19/04/2022 le : **SLOX**
ID : 044-214402109-20220406-DEL_20220406_13-DE